

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 07 août 2007

\*\*\*\*\*

N° 2007-16

Nombre de délégués en exercice :	17	L'an deux mil sept, le 07 août 2007 à quinze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	27 juillet 2007	

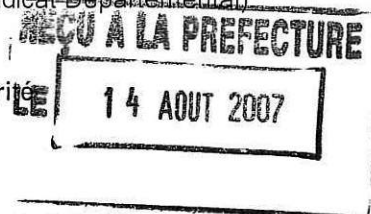
Présents : MM..ASTRUC, CAMBON,. COLLIN représenté par M. HEBRAL, MASSAT, GARRIGUES, PLAGES, QUEREILHAC, ROSET, ROUCOLLE, SAULETE

MASSAT

Absents excusés : MM. ANDRIEU, DAGEN, GUIRBAL, MOUNIE, MOIGNARD, NONORGUES, STEIN

Assistaient à la séance : M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),  
M. CASSE (Représentant. le SIEEOM SUD-QUERCY),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental)

OBJET : .Quai de Nègrepelisse - Aménagements de sécurité



Comme pour les quais d'Auvillar et de Caylus, le quai de transfert de Nègrepelisse a été aménagé sur le site de l'ancien incinérateur, à l'écart des zones agglomérées.

Le quai de Nègrepelisse est utilisé, à titre transitoire, par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais dont les apports représentent un peu plus de 60 % du tonnage total.

Le site est desservi par la VC n°10 de Nègrepelisse depuis la RD 115 sur 3,5 km dont la dernière partie (environ 1,2 km) n'est utilisée quasi-exclusivement que par les véhicules accédant au site.

Il s'agit d'un tronçon très dégradé par le trafic lourd dont les caractéristiques géométriques (largeur de chaussée, pente, absence de visibilité) ne permettent pas le croisement de véhicules, notamment de poids-lourds, dans des conditions satisfaisantes y compris de sécurité.

La Commune de Nègrepelisse a engagé la réfection de la totalité de la section depuis la RD 115.

Une première tranche concernant la première partie de l'itinéraire a été réalisée en 2006. La Commune a programmé pour 2007 et 2008 une deuxième tranche de travaux comprenant l'aménagement de créneaux de croisement et la réfection du dernier tronçon.

Afin d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité au regard notamment de la durée prévisible d'utilisation du site par le Quercy Caussadais (minimum 3 ans), il apparaît souhaitable, à l'occasion des travaux de réfection de chaussées entrepris par la Commune, de prévoir l'aménagement de plusieurs créneaux de croisement sur ce dernier tronçon.

Compte tenu de l'intérêt de ces aménagements pour l'exploitation actuelle du quai de transfert, ces aménagements spécifiques pourraient faire l'objet d'un fond de concours exceptionnel.

Sur la base des derniers travaux réalisés, le coût d'aménagement d'un créneau de croisement (terrassements, busage Ø 600 sur 35 ml, matériaux, murs de tête, revêtement) s'élève à 7 959 € HT soit 23 977 € HT pour 3 aménagements.

\*

Où il est exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve les propositions présentées par le Président,
- Approuve l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel de 23977€ à la commune de Négrepelisse pour l'aménagement de créneaux de croisement sur la voie communale n°10 d'accès au quai de transfert

**ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE**

**DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU**  
**REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE ..... 14 AOUT 2007**

**ET DE SA PUBLICATION LE ..... 14 AOUT 2007**  
Montauban, le **14 AOUT 2007**

**LE PRÉSIDENT,**

**Jean CAMBON**

*Fait et délibéré,*  
*Les- jour- mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

